

La position des archevêques Desmond Tutu et Njongonkulu Ndungane

Communiqué
de décembre
2003

Desmond Tutu, archevêque et ancien président de la Commission Vérité et Réconciliation.
Après avoir soutenu activement les sanctions internationales approuvées par l'ONU et autres organismes internationaux qui ont contribué à mettre fin au régime de l'apartheid, Desmond Tutu a pris position contre les déclarations du ministre sud-africain de la Justice, Penuell Maduna, opposé aux demandes de réparations judiciaires. Dans une déclaration adressée, en décembre 2003 au Juge en charge de l'affaire, il s'oppose à deux affirmations de Maduna:

1. Le risque qu'un procès dans un tribunal international mette en péril des efforts de réconciliation et de réparations en l'Afrique du Sud.
2. La peur qu'un tel procès contre des compagnies étrangères ne fasse fuir les investissements étrangers en Afrique du Sud.

Réconciliation
entravée par
les actions en
justice?

Deux arguments contre la position du gouvernement sud-africain:

1. La Commission Vérité et Réconciliation (CVR) s'est occupée de la question des réparations, sans avoir le pouvoir d'y donner suite concrètement, si ce n'est par des recommandations au gouvernement d'Afrique du Sud. La Commission a toujours fait prévaloir la nécessité pour les victimes de recevoir une réparation plutôt qu'une compensation (il est impossible de remplacer un être cher assassiné). Dans son rapport final, elle recommandait au gouvernement sud-africain de verser une somme significative aux victimes, soient 375 millions US\$ à 22 000 victimes entendues par la CVR. Or, le fait que le gouvernement ait pris finalement la décision, le 15 avril 2003, de verser 74 millions US\$ à quelque 19 000 victimes jugées «cas urgents» par la Commission, montre l'importance pour les victimes de pouvoir demander, par le biais de la justice internationale, des réparations qui puissent compléter le faible montant alloué par le gouvernement sud-africain. Desmond Tutu soutient le droit des victimes à demander des réparations dans n'importe quel tribunal au monde dont la cour se déclare compétente.

Fuite des
capitaux
étrangers?

2. Il est absurde penser que poursuivre des entreprises pour des collaborations avec un régime antérieur à celui en vigueur aujourd'hui éloigne les investissements étrangers. Par contre, il est tout à fait probable qu'en avertissant les sociétés étrangères qu'elles pourraient être tenues pour responsables de leurs futurs investissements auprès d'un régime répressif on les pousserait à investir dans des pays respectueux des droits de l'homme.. De plus, de par sa situation sociale meilleure que celle de la plupart des autres pays d'Afrique, l'Afrique du Sud devrait pouvoir de cette façon attirer des capitaux.

Tutu et la
Campagne
internationale

En juillet 2004, Desmond Tutu, renseigné sur l'avancée de la déposition de la plainte *Khulumani* à New York par les avocats Michael Hausfeld et Charles Abrahams, a mis en garde la délégation *Khulumani* sur le rôle négatif joué par Ed Fagan dans cette affaire, tout en se réjouissant des promesses optimistes de la Campagne internationale pour le désendettement et les réparations en Afrique du Sud.

Favoriser le
dialogue

La position de Njongonkulu Ndungane, archevêque anglican

Ndungane a déclaré en août 2003, lors de l'ouverture de la Conférence nationale sur les réparations, que le recours à un processus judiciaire ne devait être envisagé qu'en dernier recours. Etant donné que les entreprises accusées ont systématiquement refusé le dialogue avec les victimes, il comprend que celles-ci se soient résolues à déposer plainte. Pour Ndungane, une nation ne peut ignorer les doléances exprimées par ses citoyens à travers une procédure civile. Il encourage cependant les entreprises accusées à accepter le dialogue avec les plaignants afin de trouver une résolution alternative à la question des réparations.

Propositions
en faveur des
victimes

Ndungane, se basant sur les conclusions de la CVR, souligne la nécessité d'octroyer aux victimes de véritables réparations dans les délais les plus brefs. Autant le gouvernement, le monde des affaires que la société civile ont leur rôle à jouer dans ce processus.

Il propose notamment la constitution d'un fonds de réparations dont 20% seraient consacrés aux réparations individuelles et le reste à la reconstruction de la communauté.